

ASECC - Association de Défense de l'Environnement des Communes
du Cinglais

Boulon, le 22 mars 2023

Objet: vandalisme sur la berme de la RD 238B Boulon Le Hutray -
Fresney le Puceux

à

M.le Maire de Boulon, mesdames et messieurs les conseillers
municipaux de la commune de Boulon

L'association dont je suis la présidente porte à votre connaissance les
faits suivants:

Dans la semaine du 13 au 17 mars 2023, les arbres bordant la
départementale 238B ont tous été arrachés par M.Lebret, agriculteur de
May sur Orne. Les talus ont été détruits, arrasés au niveau de la route.
Les bornes étaient bien à 5 mètres, et visibles à l'oeil nu. M.Lebret a
néanmoins déclaré que le notaire auprès duquel il avait acheté le champ
en bordure duquel se trouvaient ces arbres ne l'avait pas averti de la
bande commune. Quelle est la position de la commune face à ce déni
du droit? Quelle suite la commune envisage-t-elle? La mairie était-elle
au courant d'une demande d'alignement pour la pose de la nouvelle
clôture de M.Lebret? Est-il permis de prendre impunément ce qui ne
vous appartient pas?

Pour résumer le problème, une adaptation de la chanson de Francis
Cabrel:

L'arbre va tomber
Rien ne doit rester
Le monsieur veut planter la clôture
Ça f'ra de la place au carrefour
L'arbre va tomber
Le monde regarde ailleurs
L'arbre va tomber
L'homme veut mesurer sa force
Les bulldozers sont prêts
Et l'homme est décidé
Y a rien à regretter
C'était juste un morceau de bois

Avec ma profonde indignation et mes salutations les plus distinguées.

Viviane Pall et le bureau de l'ASECC